

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 mars 2023**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 35  
Absents excusés : 02

Date de convocation : 23/03/2023

**Délibération N° D-2023-3003-04**

**Membres présents : 35 membres**

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

Madame BAUER Liliane a donné pouvoir à Monsieur André JACOB pour voter en son nom.

**Membres absents excusés : 2**

Madame BLANCHAIS Christine  
Monsieur WEISS Henri

**Objet : Budget primitif : Budget Principal– Année 2023**

Monsieur le Président présente le projet de budget principal chapitre par chapitre en commençant par les propositions se rapportant à **la section de fonctionnement qui s'équilibre à 12 567 947,57 €.**

Les dépenses de fonctionnement seront en nette augmentation en 2023, principalement en raison de la crise énergétique qui impactera fortement le chapitre des dépenses à caractère général. Les charges de personnel sont également en nette hausse, ce qui est notamment dû à la revalorisation du point d'indice. Enfin, la contribution à verser au SDEA au titre de la compétence Grand cycle de l'eau sera fortement réévaluée, mais cette hausse sera compensée par une augmentation de la taxe GEMAPI.

Le projet de budget pour l'année 2023 a été construit sur la base d'une augmentation des taux de taxes ménages de 5%. Cumulée à la revalorisation de 7% de bases fiscales, cela permettra d'enregistrer des recettes fiscales bien supérieures à l'année dernière, et ce malgré la suppression de la CVAE qui sera remplacée par une compensation de l'Etat, via une nouvelle fraction de TVA. En complément de ces évolutions, la revalorisation de la taxe GEMAPI permet d'équilibrer le budget de fonctionnement tout en préservant la capacité d'investissement de la collectivité.

**La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 12 438 481,62 €.** Les principaux investissements programmés cette année sont les suivants :

- Programme de construction ou d'extension des accueils périscolaires (5 660 000 €)
- Extension du Centre Sportif du Kochersberg (3 000 000 €)
- Réalisation des itinéraires cyclables prévus au schéma intercommunal (1 709 500 €)
- Participation au déploiement du Très Haut Débit (662 901 €)

Outre la part d'autofinancement qui restent très intéressante (environ 35%), les investissements seront financés grâce à des subventionnements de l'Etat et des autres collectivités qui restent pour l'heure à des niveaux intéressants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2023 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
  - o section de fonctionnement : 12 567 947,57 €
  - o section d'investissement : 12 438 481,62 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **accorde** une participation financière de 380 000 € pour le service de l'Ecole de musique pour permettre l'équilibre de ce budget annexe de la collectivité,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président à **passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 - charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 03 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

